



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 20 février 2013
P/1.3.7/-CA

Adoption du Plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat

La Chambre genevoise immobilière salue l'adoption du Plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat dans le respect des délais annoncés et de la Charte sur le logement signée par les partenaires du Grand Genève.

Sur la forme, nous saluons la synthèse proposée par le Conseil d'Etat des souhaits et besoins de la population en matière d'aménagement du territoire. Ce texte « Genève Envie » constitue véritablement l'exposé des motifs qualitatifs indispensables à l'expression de la philosophie qui a présidé à l'élaboration du projet de Plan directeur. Nous nous félicitons de sa facilité d'accès, par une rédaction structurée mais également emprunte de la sensibilité utile à faire naître l'adhésion populaire. Ce descriptif qualitatif est utile pour porter le projet technique.

Nous saluons également les efforts faits par le DU pour renouer le dialogue avec les communes, la prise en compte de certaines de leurs préoccupations légitimes et leur information continue et privilégiée de ce jour même.

Sur le fond, nous devons reprendre le détail de notre analyse pour détailler une nouvelle prise de position que nous réservons. Toutefois nous pouvons nous prononcer sur trois éléments saillants :

- La nouveauté d'intégrer un indice de densité qui a été mieux défini et qui fait l'objet d'un projet de loi à l'ordre du jour du Grand Conseil, tendant à instaurer une densité minimale en zone de développement pour préserver le sol (PL 10965-A). Nous soutenons cette démarche ;
- La nouveauté de proposer aux constructeurs de participer au financement des infrastructures publiques d'un quartier moyennant l'obtention d'un potentiel de construction supplémentaire. Cette idée incitative est intéressante et il s'agira de la tester, notamment sur le périmètre des Cherpines ;
- La constante, par rapport au projet soumis en consultation en 2012, d'une forte contribution de la zone villa qui voit un nombre important de périmètres être proposé au déclassement. Nous devons encore, à cet égard, analyser les documents rendus publics ce jour pour observer dans quelle mesure ces périmètres sont proches d'axes de transports publics puissants, de centres urbains ou déjà occupés par des villas ou non. Le cas échéant et en cas d'intérêt public prépondérant avéré, nous nous battons pour que de justes mesures compensatoires soient offertes aux propriétaires lésés.





Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

En résumé, notre association prend acte des améliorations notables du projet quant à sa forme et elle réserve encore son appréciation quant au fond tout en saluant le maintien de l'objectif indispensable de se donner les moyens de construire 50'000 logements.

Cette étape procédurale est aussi l'occasion de féliciter la Direction de la planification directrice cantonale et régionale appartenant à l'Office de l'urbanisme pour ses travaux remarquables.

Contact : Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

La CGI en bref...

La CGI est présidée par M. Etienne Nagy.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 93 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

www.cgionline.ch